



BREGY INFOS

N°32 – JANVIER 2025



Du nouveau pour la salle des fêtes. Voir p.7

L'EDITO	P.2
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL/ LES ASSOCIATIONS.....	P.3
COMMERCE / ENQUETE PUBLIQUE.....	P.6
SALLE DES FETES / PERISCOLAIRE.....	P.7
COLLECTE DES DÉCHETS / DIVERS.....	P.8
BIEN VIVRE ENSEMBLE..	P.9
URBANISME.....	P.10

COORDONNÉES ET HORAIRES :

MAIRIE DE BREGY
1, Place du Docteur GILBERT
60440 BREGY

Tél: 03.44.94.00.70

Horaires d'ouverture au Public:
Mardi et Jeudi de 17 h à 18 h 30

Mail: mairie.de.bregy@orange.fr

Site Internet de BREGY
www.mairiedebregy.fr

Meilleurs voeux

Chers Brégiciennes et Brégiciens, je vous présente au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal nos meilleurs voeux pour l'année 2025.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre petite commune rurale que j'invite à s'inscrire en mairie pour maintenir à jour les données communales (besoin en effectif de l'école, listes électorales...).

Aujourd'hui, nous établissons des projets pour les années à venir afin d'améliorer la vie des habitants.

Ainsi le projet de modification d'implantation de l'école est toujours à l'étude. Mais l'incertitude liée au coût du projet plane sur sa faisabilité.

Nous axerons cette année un travail particulier pour la mise en place de la vidéo-protection en lien avec le Centre de Supervision Départemental (CSD). Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu. Nous travaillons aussi à la réalisation d'un parking pour lutter contre le problème de stationnement.

Tant de projets, mais aussi tant d'obscurité sur les perspectives budgétaires, avec des informations qui nous parviennent non rassurantes. Sur un budget serré comme celui de notre commune, il nous faudra être vigilants à réaliser les bons arbitrages..

Sachons garder le sourire et encore une fois, très bonne année 2025 !



Georges MOREIRA
Maire

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En règle générale, le Conseil Municipal se réunit tous les 1er lundi de chaque mois (sauf mois d'août) pour organiser et prendre des décisions qui concernent la vie du village.

Les réunions du Conseil sont ouvertes au public. Vous pouvez retrouver les procès-verbaux des réunions sur le site de la commune.

Le Conseil est présidé par Monsieur le Maire, Georges MOREIRA et sa composition est la suivante :

- Gabriel DATY (1^{er} Adjoint à l'Urbanisme, Travaux et Voirie)
- Karine AUDOUIN (2^e Adjointe au Suivi des Finances)
- Hervé BESNARD (Conseiller)
- Jean CATUFFE (Conseiller)
- Frédéric CLOAREC (Conseiller)
- Dimitri COURTIER (Conseiller)
- Benoît HAQUIN (Conseiller)
- Céline HURTEL (Conseiller)
- Fabien JANY (Conseiller)
- Vincent LACROIX (Conseiller)
- Océane LEIDING (Conseiller)



LES ASSOCIATIONS

Brégy compte 5 associations implantées localement. Elles proposent différentes activités et festivités tout au long de l'année.

- Association canine d'Ognes
- Association des Parents d'Élèves de Brégy (APEB)
- Association pour le développement rural au Burkina Faso (AD'RFaso)
- Foyer Rural de Brégy
- La Maisnie de Bregiaco

Deux d'entre-elles ont souhaité se présenter : le Foyer Rural de Brégy ainsi que l'AD'RFaso.

(suite page suivante)

LES ASSOCIATIONS (suite)

- **Le Foyer Rural de Brégy**

Tous les membres du Foyer Rural, vous souhaitent une bonne année 2025.

Nous remercions vos enfants ainsi que votre participation durant l'année 2024.

17 février 2024 Carnaval



16 mars 2024 Loto



31 mars 2024 Chasse aux Pâques



5 mai 2024 Brocante



31 Octobre 2024 Halloween



Activités hebdomadaires :

- Gymnastique le mercredi de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes
- Country, le jeudi de 18h30 à 21h à la salle des fêtes

Calendrier des manifestations 2024/2025 :

- Boite aux lettres du père Noël concours dessins pour les enfants inscrits à l'école 2024.
- Concours décoration de Noël 2024
- Mars 2025 Carnaval
- Mars 2025 loto
- Avril 2025 Chasse aux Pâques
- Mai 2025 brocante
- Octobre 2025 Halloween.
- Boite aux lettres du père Noël concours dessins pour les enfants inscrits à l'école 2025.
- Concours dessins de Noël 2025

LES ASSOCIATIONS (suite)

Location de table 5 euros banc 2 € caution 150 €

Pour ces manifestations des bulletins d'inscriptions vous parviendront. Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook.

Foyer Rural de Bregy

Agnes POTVIN Présidente

Chantal FERO Responsable Gym

Francine COURTIER

Géraldine MOLLET

Monique GESLOT

Sébastien RION

Valerie SALVATICO Responsable Country.

• AD'RFaso ! Vous connaissez ?

AD'RFaso (association pour le développement rural au Burkina Faso) est une association à but humanitaire dans les domaines de l'agriculture et l'éducation. Elle a son siège à Brégy 60 ; elle œuvre au Burkina Faso en partenariat avec une association locale L'AVDR.



Le Burkina Faso, appelé Haute Volta jusqu'en 1984, d'une superficie de 274 200 km², est un État d'Afrique occidentale parmi les plus pauvres de la planète, (pays classé 185 -ème sur 193) ; ses ressources naturelles, sont très faibles (*quelques mines d'or*) le pays n'a pas de débouchés sur la mer, son climat est rude ,9 mois sans eau avec des températures pouvant aller jusqu'à 50 degrés en mars et avril et 3 mois de saison pluvieuse ; seulement 30 % de ses sols sont cultivables. Les infrastructures sont quasi inexistantes, peu de routes goudronnées, 28% de la population rurale a l'électricité et 50% a accès à l'eau potable 'agriculture occupe 75% de la population.

La population est estimée à 24,5 millions d'habitants en forte croissance (prévision : 30 millions d'habitants en 2030) le taux d'alphabétisation est de 52%, l'espérance de vie est de 57 ans ; il y a environ un médecin pour 10000 habitants.

Comment AD'RFaso fonctionne ?

AU Burkina, Nous travaillons essentiellement sur une commune, CASSOU, (*la commune au Burkina est semblable à la communauté de commune en France*). Cette commune comporte une trentaine de villages et une population de 65000 habitants environ. Elle se situe à environ 140 km au sud-ouest de Ouagadougou la capitale.

Jusqu'à aujourd'hui nous avons fait une vingtaine de forages, dont trois avec construction d'un château d'eau, soit pour des villages, soit pour des écoles nous avons construit 4 groupes scolaires de 3 classes, un réfectoire, 3 maisons pour loger des professeurs. Nous avons aussi créé 3 maraîchages.

En cette fin d'année nous sommes entrain de faire 2 nouveaux forages.

LES ASSOCIATIONS (suite)

EN France, l'association existe depuis 2009. Nous sommes une dizaine de membres actifs ; nous désirons rester peu nombreux afin d'être efficace.

Notre travail ?

D'abord rechercher des donateurs, particuliers, entreprises, ou collectivités pour soutenir nos activités. Tous les dons peuvent bénéficier de la déduction fiscale de 66%.

Ensuite, informer les donateurs de nos travaux par 4 bulletins annuels.

Enfin, faire une soirée musicale ou un après-midi champêtre afin de nous faire connaître. Nous avons fait le 19/10/2024 une soirée dans la salle des fêtes de Brégy qui a eu beaucoup de succès.

Un grand principe dans notre association : tous les frais de fonctionnement, déplacement ou autre sont pris en charge par les membres de l'association. 100% des dons vont aux projets.

Après ces quelques mots l'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2025.

COMMERCE

Brigitte vous accueille au bar « Aux Saveurs des Hauts de France » du lundi au dimanche (excepté le mercredi).

En plus de la partie brasserie, elle vous propose différents services : dépôt de pain, épicerie de dépannage, réception de colis...

Elle peut aussi organiser certains événements au sein du café : anniversaires ou autres si vous la sollicitez.



ENQUÊTE PUBLIQUE

En vue de l'aliénation partielle du chemin du Blandy, une enquête publique a été ordonnée par arrêté du Maire en date du 20 janvier 2024.

L'enquête publique est organisée sur une durée de 15 jours, du jeudi 13 février 2025 à partir de 9h au vendredi 25 février à 18h30 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Vous pourrez retrouver tous les renseignements sur le site internet de la commune.

SALLE DES FÊTES

Du nouveau pour la salle des fêtes...

Lors de différents conseils cette année, un nouveau règlement ainsi que de nouveaux tarifs ont été votés. Désormais, 2 tarifs seront appliqués : un tarif habitant de BREGY et un tarif habitant HORS BREGY.

	BREGY	HORS BREGY
CAUTION	500€	1500€
LOCATION	400€	800€

Chaque manquement au règlement intérieur de la salle des fêtes entraînera systématiquement la rétention de la caution.

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

L'école

L'école primaire Jean RACINE est composée d'une maternelle et d'une élémentaire. Les enfants sont accueillis de la Petite Section au CM2 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La directrice est joignable au 03 44 94 00 17.



Nous souhaitons rappeler aux parents de respecter la sécurité lorsque vous déposez ou récupérez vos enfants. Il est interdit de bloquer la circulation (tant les piétons que véhicules) ou de gêner la visibilité de la traversée au passages piéton. Ceci aussi dans l'application du règlement intérieur de l'école.



De même, la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) en face de la mairie ne peut être occupée que par les personnes disposant de cette autorisation.

Il y a suffisamment de places jusque devant l'église pour permettre la dépose de vos enfants.



« Si tu prends ma place, prends mon handicap »

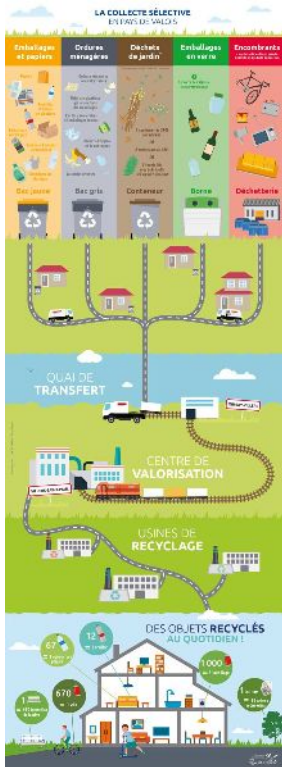
Le centre de loisirs, la garderie et la cantine

L'Espace Valois Multien (EVM) gère les différentes activités en lien avec l'école à savoir :

- l'accueil périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 7h30 à 8h55 le matin et de 17H00 à 19H30 le soir)
- la cantine scolaire
- le centre de loisirs : les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire et découvrir toutes les activités proposées par l'EVM, vous pouvez vous adresser à Aurélia au 0344940448 ou à l'EVM au 03 44 87 44 59 ou à l'adresse : www.csevm.fr/

LA COLLECTE DES DÉCHETS



Retrouver le planning 2025 de ramassage des déchets sur notre territoire sur le site de la mairie ou celui de la Communauté de Commune du Pays de Valois à l'adresse

cc-paysdevalois.fr/wp-content/uploads/2024/12/Calendrier-Bregy-Chevreville-Nanteuil-Ognes-2025.pdf

⚠ **Rappel** ⚠

À plusieurs reprises, la collecte des déchets a été bloquée par des véhicules mal stationnés (notamment rue des Postes).

Nous vous remercions de bien veiller à laisser le passage pour le camion de collecte.

Il a été aussi signalé en mairie des mauvais placement de poubelles, des déplacements de conteneurs pendant la nuit, ou des poubelles maintenues sur le trottoir en permanence. Que ce soit pour la collecte ou pour vos voisins, merci de respecter les emplacements de collectes ainsi que des horaires de sortie ou de rentrée adaptés au respect du voisinage.

	Rues des Postes, Michel Haquin, Chantereine (Hauts et Bas) et des Bourguignons	Autres rues
Bacs noirs (poubelle ménagère)	À sortir le dimanche en début de soirée (collecte le lundi après-midi)	À sortir le dimanche en début de soirée (collecte le lundi matin)
Bacs jaunes (poubelle de recyclables)	À sortir le mercredi en début de soirée (collecte le jeudi après-midi)	À sortir le lundi en début de soirée (collecte le mardi matin)
Déchets verts	À sortir le mercredi soir	

DIVERS

Horaire des bus

Retrouvez les horaires des bus des lignes 6403 (collège de Nanteuil le Haudouin) et 6432 (Vers le lycée de Crépy en Valois via Betz) ainsi que la ligne 6496 (Rosoy-en-Multien – Douy la Ramée) sur le site www.oise-mobilite.fr/.

Passeport & Carte d'identité biométriques :

Pour toute demande de passeport et carte d'identité, vous pouvez vous adresser à la Mairie de Nanteuil le Haudouin au 03 44 88 38 00 ou en prenant rendez-vous sur leur site.

Cimetière :

Les prix des concessions et du columbarium du cimetière de Brégy sont :

Columbarium	600€ pour une durée de 30 ans
Concession	385€ pour une durée de 30 ans
Concession	450€ pour une durée de 50 ans

RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

Il est vrai qu'il y a des règles à se rappeler et à mettre en œuvre pour que la vie de tous soit améliorée.

En voici quelques-unes à appliquer :

- **Bruit**

Fixé par arrêté préfectoral de l'Oise du 15 novembre 1999 :

- Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution entraînant une gêne pour le voisinage sont interdits particulièrement entre 22h et 7h.



- L'utilisation d'outils électriques ou thermiques de jardinage et de travaux est réglementée du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h puis de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

- **Vitesse et code de la route**

Une vitesse excessive est régulièrement relevé dans les rues du village (notamment sur les grands axes). Ainsi dans les prochains jours, la limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h dans le village. Des contrôles seront diligentés en lien avec la gendarmerie.

Merci de veiller à respecter les différents panneaux de signalisation pour la sécurité de tous.



- **Entretien des végétaux**



Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées.

Les végétaux ne doivent ni déborder sur l'espace public, ni gêner le passage des piétons, ni toucher les lignes électriques.

- **Animaux**

Il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique. Tous les chiens doivent être tenus en laisse.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés en mairie et **muselés**.



Les déjections de vos animaux doivent être récupérés et déposés aux endroits prévus à cet effet.

« RIEN À DÉCLARER ? SI, SI ! »

En fonction du type de projet et du lieu, il vous faut déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Selon votre projet, ce sera soit un permis de construire/ d'aménager ou une déclaration préalable de travaux.



Pour cela, vous devrez remplir le Cerfa correspondant (voir www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 pour de plus amples détails), le transmettre par voie dématérialisée sur le site accessible à l'adresse : www.cc-paysdevalois.fr/environnement-et-amenagement/amenagement-territoire-urbanisme/gnau/ ou par courrier avec les pièces nécessaires. Retrouvez tous les détails sur le site de la commune.

Démarche nécessaire

Plusieurs cas de travaux non déclarés ont été recensés. Ils feront l'objet d'une demande de régularisation dans les prochains jours.

Tous travaux réalisés sans accord vous expose à des sanctions (amendes etc.) ainsi qu'au risque de devoir tout remettre en état initial.

Pensez donc à faire les démarches pour éviter toute mauvaise surprise.



Les autorisations d'urbanisme ont une durée limitée dans le temps !

Au-delà de 3 ans, si le projet n'est pas terminé vous risquez de devoir redéposer une demande d'autorisation.

Début de chantier

Au début du chantier, il vous faut déposer une « Déclaration d'ouverture de chantier » en mairie. Ce qui lancera le délai.

Fin de chantier

À l'issue des travaux, vous devez déposer une « Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux »

En l'absence de celle-ci, toute vente de votre parcelle court le risque d'être bloquée.

De plus, nous rappelons que pour la tranquillité de tous, vous devez respecter les horaires sur les nuisances sonores (voir article correspondant).